



Conseil Municipal

Séance du 18 septembre 2024

Procès-verbal

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19h40, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l'appel nominatif des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Serge MACUDZINSKI, Jean-Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Rosine GRANDIN, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Jackie CHERFILS, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, Chahinumsse AZOUZA, Sylvie FERRETE LOPES, Caroline BREBANT, Florian CHABOD, Frédéric DO CABO, Emilie DORR, Karine GRUBSKI, Anne ONUFRIK.

Excusés avec pouvoir : Marie-Christine FOULET donne pouvoir à Serge MACUDZINSKI.

Excusés : /

Absents : William MAYEUX.

A été désigné comme secrétaire de séance Jackie CHERFILS, qui l'a accepté.

M. le Maire rappelle que nous pouvons rajouter des questions à l'ordre du jour à condition que celles-ci ne nécessitent pas de décision particulière.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

M. DO CABO et **Mme BREBANT** signalent qu'ils avaient donné pouvoir mais leur demande n'est jamais arrivée par mail.

Il est rappelé que les procurations doivent être impérativement transmises au cabinet du maire.

↳ Introduction de M. le Maire

Tour d'horizon :

La période de vacances a été marquée par les manifestations, celle du 14 juillet qui a vu beaucoup de monde à la cérémonie au monument aux morts. Beaucoup de jeunes sont venus, jeunes du jumelage et du chantier Concordia sont venus avec leur drapeaux. Très convivial.

La commune a pris part à l'arrivée de la flamme olympique à Creil, un événement marquant auquel nous avons contribué en remettant des trophées aux sportifs locaux. À noter que Monsieur Pierre BEGHIN a représenté la commune lors de la cérémonie officielle au Trocadéro.

La fête de la rentrée a débuté avec le traditionnel repas des associations, auquel ont participé 120 personnes. Le repas a été confectionné par l'association locale "Amitiés Saint Maximin/Perkàta", qui a proposé un plat traditionnel hongrois très apprécié. Ce fut un moment chaleureux et convivial, dans une ambiance détendue.

Le jour de la fête de la rentrée, environ 1100 personnes se sont rendues sur place, un chiffre établi grâce aux billets de tombola distribués. Il est toutefois possible que la fréquentation ait été encore plus importante, certains visiteurs n'ayant pas pris de billets.

Comme chaque année, des récompenses ont été remises aux personnes plus ou moins jeunes qui se sont distinguées dans les domaines sportifs et artistiques. Des spectacles variés ont été proposés aux participants et une tombola a été organisée avec des lots généreusement offerts par les commerçants locaux, dont une machine à laver.

Suite à un vol de barnum, une alarme a été installée à l'ALSH avant la fête de la rentrée pour renforcer la sécurité.

Une autre manifestation d'importance fut la commémoration des 80 ans des bombardements. La cérémonie s'est déroulée en présence de Madame le Sous-Préfet de Senlis, du commandant du SDIS, du commandant de la base aérienne, du commandant de la gendarmerie de Chantilly, ainsi que des responsables des établissements scolaires des environs. Nous avons inauguré la cloche installée sur la place de l'église pour rappeler l'emplacement de l'ancienne mairie.

Plusieurs expositions se sont tenues sur le site de la maison Mandela et à l'intérieur et ont été visitées par plus de 200 personnes. S'est tenue également la course cycliste.

M. le Maire passe ensuite au bilan des activités du secteur enfance/jeunesse.

Le jumelage avec les jeunes hongrois et portugais : Le jumelage s'est déroulé dans une atmosphère positive, rassemblant des jeunes hongrois et portugais. La bonne ambiance générale a contribué à la réussite de cet échange. En parallèle, le chantier Concordia s'est également déroulé dans une ambiance conviviale. Le bilan de ces deux initiatives est jugé très positif.

Les activités de l'ALSH : Deux sessions de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ont eu lieu cet été, avec à chaque fois un directeur différent. Des améliorations notables ont été constatées, ce qui a entraîné une augmentation des effectifs en juillet. Pour le mois d'août, l'effectif est resté stable.

M. le Maire tient à féliciter et encourager les animateurs pour leur engagement.

Mme ONUFRİK souligne qu'il est important de continuer à exercer une vigilance particulière, car certains animateurs, étant très jeunes, manquent parfois de maturité pour assurer un encadrement optimal.

M. DERNIAME précise que le mail de Mme ARNAUDON concernait le chantier Concordia, qui est une initiative différente de l'ALSH.

Le 3 août s'est tenue la Journée des oubliés des vacances, organisée par le Secours Populaire. Cette sortie a permis à des familles qui ne partent pas en vacances de profiter d'une journée d'activités.

M. le Maire aborde ensuite la rentrée scolaire, avec l'accueil de la nouvelle directrice des écoles primaire et maternelle. Elle a rencontré l'ensemble du personnel qui intervient dans l'établissement scolaire, notamment les ATSEM et autres intervenants. Une visite des locaux scolaires a été effectuée, mettant en lumière les travaux réalisés, avec notamment la rénovation complète des toilettes.

Une stabilité des effectifs scolaires a été constatée, avec même un léger tassement. Il reste un espace à aménager à l'école maternelle, sous les arbres où les enfants jouent. Cet aménagement sera traité en même temps que le projet de rénovation des aires de jeux.

Concernant le personnel communal : Trois membres du personnel communal ont pris leur retraite récemment : Mme Véronique HALLER, M. Olivier DUEZ et Mme Catherine MEUNIER. Ces départs ont été célébrés aujourd'hui même.

En termes de recrutements :

- ⇒ Mme PILLON a quitté son poste à l'accueil pour remplacer Mme HALLER au service urbanisme.
- ⇒ Mme RIVOALEN a été recrutée pour occuper le poste au service Population/Accueil.
- ⇒ Louis SAUVE, diplômé d'un BTS en environnement, sera chargé pour le secteur espaces verts de la créativité et de l'embellissement de la commune.

Le comité d'œuvre sociale (COS) et le syndicat CGT de la commune se verront attribuer des locaux situés à la Maison Mandela. Le service Jeunesse sera également installé au rez-de-chaussée de ce même bâtiment. Le Point Accueil Jeunes (PAJ) actuel sera désormais dédié à l'enfance.

Une rencontre avec le Secours Populaire a permis d'envisager la mise en place d'une convention avec cette organisation. Le projet de voyage pour les familles, déjà évoqué plus tôt, fait partie des actions envisagées dans ce cadre.

Le 13 septembre, la commune a accueilli le Bus pour l'emploi, une initiative qui a attiré 45 personnes, un chiffre supérieur à celui observé à Beauvais lors d'une opération similaire. Cet événement a été perçu comme une initiative à caractère exceptionnel.

Un cardiologue s'est installé dans l'un des locaux communaux, mais la commune est toujours en manque de médecins généralistes. Un projet de maison de santé, incluant un médecin généraliste, est en réflexion.

Le conseil municipal, sensible aux conditions difficiles que traverse l'une de ses collègues, a demandé à ce que les conférences « Ça me dit de savoir » soient organisées par le service social, en collaboration avec les élus et les autres personnes concernées.

Le service social prendra également en charge l'organisation d'Octobre Rose, campagne de sensibilisation contre le cancer du sein. En parallèle, la Semaine Bleue, dédiée aux personnes âgées, sera organisée en partenariat avec la SEGPA de Creil.

Les travaux d'équipement et de modernisation de l'éclairage public dans la zone d'activité ont été presque entièrement achevés, avec une économie d'énergie attendue de 60 %. Les travaux se poursuivent dans la zone des Haies et devant le lycée professionnel. En octobre, les travaux devraient commencer au jeu d'arc. Une réunion d'information a eu lieu avec les habitants et trois entreprises, qui ont présenté les travaux. Les habitants ont accueilli favorablement ces explications.

Les feux tricolores du quartier des Haies seront remis en service prochainement, une amélioration attendue pour les résidents. Les feux situés près de la pharmacie et de la mairie seront également inclus dans les travaux d'éclairage public. Par ailleurs, le square de la rue du jeu d'arc, « square Édith Piaf », sera réhabilité dans le cadre des travaux.

La commune a obtenu une subvention départementale pour ces travaux. Ce soir, le conseil municipal validera le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux des aires de jeux, après consultation de la commission d'appel d'offres.

Les travaux autour de l'église, incluant les trottoirs Dewaele et la rénovation de la rue, sont en cours de finalisation. Pour le cimetière, la reprise des concessions avance et un projet d'agrandissement est en discussion. Une démarche a également été faite auprès des autorités nationales pour la réhabilitation des sépultures militaires, avec une réponse positive reçue.

Les prochaines manifestations à venir incluent :

- ⇒ La Semaine Bleue,
- ⇒ Le goûter des anciens,
- ⇒ Le repas des sexagénaires le 11 novembre.

La bibliothèque est actuellement en pleine phase de transformation, avec plusieurs nouvelles initiatives mises en place pour moderniser et dynamiser l'établissement.

Madame le Sous-Préfet de Senlis a visité certaines infrastructures de la commune. Elle a également participé à la commémoration des 80 ans des bombardements.

La commune a reçu un courrier officiel confirmant que la société Carrefour a racheté les hypermarchés Cora, un événement important pour la zone commerciale locale.

Une réunion du CRIF (Conseil Régional des Institutions Juives) s'est tenue au lycée Laversine. Le maire, invité à cette réunion, y a participé, aux côtés du président de la région et de nombreuses autres autorités, dont des sénateurs.

M. BEGHIN annonce que des orientations concernant la rénovation des infrastructures de la base de loisirs seront prises lors du prochain Conseil syndical. Le coût estimé des travaux est de 6 millions d'euros. Cependant, une résolution a été adoptée pour ne pas augmenter les contributions des communes.

M. le Maire rappelle que ces rénovations pourraient avoir des conséquences financières.

M. le Maire informe le Conseil qu'il a protesté auprès des services de la Poste en raison des mauvaises distributions de courrier constatées sur la commune. Il a demandé une amélioration du service.

Des odeurs désagréables sont réapparues dans certaines zones de la commune. Une intervention a été demandée auprès de SUEZ. La police municipale a été chargée de suivre cette situation de près afin de trouver une solution rapide.

Une proposition a été faite pour reloger une personne dont la maison a été détruite par un incendie. Cette personne, qui travaille pour le Festival Sud Oise sur Scène depuis plus de 6 ans, sera relogée dans l'ancien logement de la DGS pour un loyer de 750 € par mois.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition de relogement.

Lors du dernier COPIL administration une réflexion a été lancée sur la mise en place du télétravail pour certains agents municipaux. Cependant, il a été précisé que pour certains postes, le télétravail n'est pas compatible avec les missions à effectuer.

Il est signalé également que le service urbanisme a connu un accroissement d'activité au cours des six derniers mois, en lien notamment avec la zone commerciale.

✚ **AVIS ET DÉCISIONS**

❖ Cabinet du Maire

- Festival Sud Oise sur Scène : Des informations concernant le festival ont été mises à jour dans le dossier d'information. Deux troupes ont malheureusement annoncé qu'elles ne pourraient pas se produire pour des raisons de santé. Madame Hamouchi est chargée de trouver des spectacles de remplacement pour assurer la continuité du festival.

❖ Administration générale :

- Prévision de réorganisation suite à la démission du 1^{er} adjoint :

- Remplacement de l'ancien 1^{er} adjoint : Le **premier adjoint** a démissionné et cette démission a été acceptée par la Préfète. Le Conseil Municipal doit donc élire un nouveau premier adjoint. **M. BEGHIN**, aujourd'hui troisième adjoint, a annoncé sa démission de son poste actuel pour se porter candidat à celui de premier adjoint.

Mmes GRANDIN et SVITEK ont exprimé des inquiétudes quant à la charge de travail de M. BEGHIN en raison de ses autres engagements.

M. BEGHIN a expliqué qu'il avait délégué ses responsabilités au sein de l'association de handball et qu'il était prêt à occuper ce poste tout en conservant ses responsabilités sur le sport et la culture.

Le Conseil Municipal a voté à la majorité, par 17 voix « pour » et 6 abstentions (Mmes GRANDIN, LEFEZ, ONUFRIK, BREBANT et MM. CHABOD et DERNIAME pour la désignation de M. BEGHIN au poste de premier adjoint.

M. le Maire a rappelé que la loi impose certaines règles concernant la répartition des postes et la parité. Un homme ne peut être remplacé que par un homme. Il a également évoqué la

possibilité de nommer un nouvel élu pour gérer les finances, en précisant que M. BEGHIN pourrait continuer à superviser les secteurs du sport et de la culture.

Il a expliqué que le premier adjoint n'est pas nécessairement responsable des finances, bien que dans 50 % des communes, ce soit le cas. Cette question a suscité des discussions sur l'organisation des adjoints.

Remerciements de l'ensemble du Conseil Municipal à M. Jean-Michel ROBERT pour son travail en tant que 1^{er} adjoint.

Désignation d'un nouveau représentant à l'ACSO :

Suite à la démission du premier adjoint, il faut également nommer un nouveau représentant à l'ACSO (Agglomération Creil Sud Oise). M. BEGHIN a accepté de représenter la commune de Saint-Maximin à l'ACSO, en remplacement du représentant précédent. Le Conseil Municipal a approuvé cette nomination à l'unanimité.

Mme ONUFRİK a demandé des précisions sur le fonctionnement de l'ACSO, notamment sur le lien entre le nombre de représentants et la taille de la population. Le Maire a confirmé que la représentation était effectivement proportionnelle au nombre d'habitants.

Mme SVITEK a été désignée membre titulaire de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) à la majorité avec deux abstentions (Mmes DORR et ONUFRİK).

M. CHERFILS a été désigné membre titulaire du SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit), à l'unanimité.

Prise en charge du secteur des finances :

Mme AZOUZA a été désignée pour prendre en charge le secteur des finances, à la majorité par 22 voix « pour » et une abstention (Mme DORR).

Elle ne s'occupera par conséquent plus du secteur de la jeunesse. Se portent candidates : Mmes GRUBSKI et BREBANT. Un vote à bulletins secrets a eu lieu. Mme GRUBSKI a été élue conseillère déléguée à la jeunesse pour la remplacer, à la majorité avec 16 voix « pour », contre 6 voix « pour » Mme BREBANT.

Si la démission de M. BEGHIN comme 3^{ème} adjoint, est acceptée et qu'il devient 1^{er} adjoint, il faut prévoir de le remplacer à ce poste.

MM DERNIAME et CHERFILS sont candidats mais M. CHERFILS retire sa candidature car il y a déjà un adjoint qui suit les sujets des services techniques.

Le conseil Municipal a voté à la majorité par 20 voix « pour » et 3 abstentions (M BEGHIN, Mes ONUFRİK et DORR) pour la désignation de M. DERNIAME au poste de 3^{ème} adjoint.

– Demande d'intégration de la commune de Monchy-Saint-Eloi à l'ACSO :

Monsieur le Maire présente la demande d'intégration de la commune de Monchy-Saint-Éloi à l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO). Actuellement, l'ACSO est composée de 11 communes et chaque commune doit délibérer pour autoriser cette intégration. Cela implique quelques contraintes, notamment la réorganisation des représentants au sein de l'ACSO.

M. KOTUSIK interroge sur les raisons de cette demande : "S'agit-il de désaccords entre Monchy-Saint-Éloi et sa communauté de communes actuelle ?"

Monsieur le Maire confirme qu'il existait effectivement des désaccords majeurs entre Monchy-Saint-Éloi et le reste de sa communauté de communes.

Mme BREBANT précise que ces désaccords portaient notamment sur des questions de transport.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration de Monchy-Saint-Éloi à l'ACSO. Le nombre total de représentants de l'ACSO ne changera pas.

- Opération centre-ville : remboursement à l'EPFLO (1^{ère} tranche) :
Monsieur le Maire informe que la commune a sollicité par le passé l'EPFLO (Établissement Public Foncier Local de l'Oise) pour acquérir des biens en centre-ville, dans le cadre du projet "Cœur de Ville". L'EPFLO a procédé à ces acquisitions et demande désormais le remboursement de la première tranche. Le remboursement, inscrit au budget, s'élève à 900 000 €, à étaler sur trois ans.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le remboursement à l'EPFLO.

- Proposition de devis pour la reprise des concessions et point sur le projet d'agrandissement du cimetière :

Monsieur le Maire présente un point sur le projet complexe de reprise des concessions et l'agrandissement du cimetière. La première étape, déjà réalisée, consistait à faire un état des lieux du cimetière et à mettre à jour les divers documents.

Devis pour la reprise des concessions

Il est désormais nécessaire de procéder à la reprise d'environ 30 concessions abandonnées. Deux devis ont été proposés par l'entreprise :

- Le premier, pour la gestion administrative de la procédure, s'élève à 31 615 €.
- Le second, pour la reprise effective des concessions, est estimé à 36 000 €. Ce montant est indicatif et dépendra du nombre exact de tombes à récupérer.

Mme ONUFRİK demande si ces dépenses ont été budgétisées.

M. le Maire précise que cela n'a pas été inscrit au budget primitif mais qu'une décision modificative sera prise d'ici la fin de l'année.

Le conseil municipal approuve à la majorité la proposition, par 21 voix « pour » et deux abstentions (Mmes BREBANT et ONUFRİK).

Monsieur le Maire présente le plan réalisé par le géomètre pour le projet d'agrandissement.

M. ROGER s'interroge : "du côté des gens du voyage, il n'y a pas de bande prévue ?"

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'habitations dans cette zone.

M. CHERFILS demande s'il serait possible de prévoir une représentation de plusieurs cultes dans le cadre de ce projet. Monsieur le Maire explique que les demandes reçues seront étudiées au fur et à mesure de la procédure et qu'une réflexion à ce sujet pourra être envisagée à un stade ultérieur.

- Projet de convention avec le secours populaire français :

Monsieur le Maire présente ensuite le projet de convention avec le Secours Populaire Français. Le local, appartenant à l'OPAC de l'Oise, est loué par la commune, qui peut le mettre à disposition de l'association. La convention prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier, le Secours Populaire ouvre le local au minimum une fois par semaine. Le Secours Populaire est en train de se réorganiser localement et a demandé à ce que le local soit opérationnel à cette date.

Mme DERACHE interroge sur le montant du loyer du local. Monsieur le Maire répond qu'il donnera cette information dès que possible.

M. CHABOD propose de relocaliser le Secours Populaire à la Maison Mandela. Monsieur le Maire souligne que ce n'est pas envisageable, car le local actuel est discret, ce qui est un critère important.

Mme GRANDIN ajoute que le local actuel est mieux adapté, car il est accessible aux personnes en fauteuil roulant, alors que la Maison Mandela comporte des marches rendant l'accès difficile.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

❖ Services techniques et urbanisme :

- Point sur les travaux :

A) Eclairage public – Zone commerciale et artisanale

La seconde phase des travaux d'éclairage public est en cours depuis le 15 mai. Les travaux ont lieu actuellement au Hameau des Haies et se termineront vers la mi-octobre par la ZAET (sujet évoqué lors de l'introduction).

B) Feux tricolores des Haies

Les feux tricolores du Hameau des Haies vont être remplacés par le SE 60 avec le concours de l'entreprise INEO. Les travaux prennent malheureusement du retard à cause d'un problème de livraison du fournisseur.

M. le Maire s'inquiète des délais qui sont de plus en plus exorbitants et ce dans tous les domaines.

Le fonctionnement du carrefour sera le suivant :

- Le feu restera au vert sur la départementale en l'absence de véhicule venant du hameau et de la zone commerciale ;
- En cas de présence de véhicule sur une des 2 rues annexes, le feu deviendra rouge sur la départementale afin que les usagers puissent sortir de l'impasse des haies.

C) Bar-tabac

Le jeudi 13 juin, le compromis de vente du bar-tabac au profit de la famille Kas a été signé chez Maître Chambaud pour un montant de 300 000 € net vendeur. Dans le compromis figure une clause suspensive conditionnant la vente effective à l'obtention du prêt (au plus tard au 30 septembre). La signature définitive doit intervenir avant le 30 octobre.

M. le Maire annonce que le propriétaire du bar/tabac souhaite faire un hôtel restaurant en centre-ville.

D) Groupe scolaire

Comme tous les ans, divers travaux d'entretien ont été réalisés dans les écoles pendant les vacances scolaires d'été, conformément à la liste établie par la directrice en collaboration avec l'équipe pédagogique.

L'école primaire a bénéficié de la rénovation de la 2^{ème} série de toilettes. Lors de la visite des écoles, la grande qualité des travaux de cette 2^{nde} phase a été soulignée.

Des travaux supplémentaires ont été effectués : des portes de placard ont été installées dans le couloir de l'école maternelle à la place des rideaux pour une fermeture plus sécurisée. Enfin, les ATSEM bénéficient dorénavant d'un vestiaire fermé, grâce à la création d'une cloison dans la kitchenette de l'école maternelle.

E) Travaux de résorption des nids de poules en ville et dans la zone d'activité

Un tour de ville complet de la voirie a été réalisé avec l'élu du secteur pour définir les zones dangereuses nécessitant absolument des travaux urgents pour éviter des accidents graves.

La suppression des nids de poule va nécessiter l'intervention d'une entreprise pendant 2 jours sur l'ensemble du territoire (village et zone commerciale) et l'utilisation de 12 tonnes d'enrobé.

Les travaux pour la partie « zone commerciale » ont été réalisés au mois d'août. La partie « village » sera réalisée courant septembre.

Les interventions dans la commune se dérouleront la semaine prochaine.

F) Travaux d'enfouissement de réseau et d'éclairage public

Des travaux d'enfouissement du réseau électrique ENEDIS ainsi que la rénovation de l'éclairage public seront effectués dans le quartier du Jeu d'Arc.

Une réunion publique a eu lieu le mardi 10 septembre pour présenter le projet aux habitants. Les travaux démarreront vers le 15 octobre par une 1^{ère} phase uniquement sur le quartier du Jeu d'Arc, ensuite cela sera au tour de la rue DEWAËLE

G) Pose de la cloche de l'ancienne mairie aux abords de l'église

Dans le cadre de la commoration du 80^{ème} anniversaire des bombardements de la commune, la cloche qui se trouvait à l'accueil de la mairie actuelle a été transférée à l'emplacement de l'ancienne mairie (place verte en face de l'église).

Une chappe de béton a été réalisée au sol. Pour la protection de la cloche, un abri en pierre a été créé grâce à un don de pierre des sociétés Lecieux-Rocamat avec la coopération des Apprentis d'Auteuil pour la taille de la pierre.

Le Conseil Municipal remercie l'APA, ROCAMAT-Lecieux et les agents qui ont effectué la pose.

Mme DERACHE : demande une intervention sur parking L. BOUFFLET où il y a énormément de nids de poule.

M. CHERFILS : les travaux seront réalisés très prochainement.

- Projet de plan d'accessibilité de la voirie pour les PMR :

M. le Maire souligne l'engagement de rendre toute la ville accessible aux PMR.

M. CHERFILS indique que le projet n'est pas encore finalisé mais qu'il reste beaucoup de travail à faire dans certaines zones, notamment entre le Verbois et le stade, où l'accessibilité est inexistante.

M. le Maire évoque un retard causé par un projet initialement proposé par l'ACSO pour une jonction en zone piétonne mais qui n'a pas avancé.

M. KOTUSIK souligne que le projet est ambitieux mais que la zone commerciale n'est pas encore incluse.

Mme ONUFRİK fait remarquer des difficultés d'accessibilité, comme le passage dans la rue au Tropic.

M. le Maire propose que la commission voirie examine les priorités et planifie les actions nécessaires.

- Travaux sur les aires de jeux - Choix de l'entreprise :

Une consultation a été lancée pour rénover plusieurs aires de jeux pour enfants (maternelle, crèche, parcs divers).

Pour mémoire, les sites concernés par l'appel d'offres sont :

- ⇒ Cour de l'école maternelle,
- ⇒ Crèche,
- ⇒ Parc Dorneau,
- ⇒ Parc Dolto,
- ⇒ Parc Gavroche,
- ⇒ Parc de la bibliothèque.

Deux sociétés ont répondu : PROLUDIC et GOGY. GOGY a été sélectionnée, obtenant une note de 8,98 sur 10, contre 5,78 pour PROLUDIC.

Mme SVITEK demande pourquoi le tarif n'est pas précisé dans la note.

M. le Maire explique que le prix exact dépend des jeux qui seront choisis.

Des discussions ont eu lieu concernant l'aire de BICROSS, qui a été réouverte après des travaux réalisés pour améliorer la sécurité.

Le Conseil Municipal approuve unanimement le choix de l'entreprise GOGY pour la rénovation des aires de jeux.

❖ Social :

- Convention pour le chantier école de la SEGPA : une convention avec le collège Jacques Rousseau prévoit la venue de la SEGPA pendant une semaine à l'occasion de la semaine bleue. Chaque année, viennent plusieurs élèves.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la signature de la convention.

📁 Questions diverses :

- **Mme DORR** alerte sur l'augmentation des incivilités routières, notamment le stationnement illicite et la circulation à contre-sens.
- **M. le Maire** exprime ses préoccupations sur la difficulté de faire respecter les règles de circulation, mentionnant une baisse de -10 % du respect du stop rue de Creil. Il souligne qu'il est impossible de mettre un gendarme derrière chaque conducteur.
- **Mme ONUFRİK** demande s'il est possible d'augmenter la présence de la gendarmerie, notamment pour surveiller les excès de vitesse rue Jean Jaurès.
- **M. le Maire** répond que bien que la commune entretienne de bonnes relations avec les gendarmes, ces derniers interviennent peu car ils estiment que Saint-Maximin est une commune relativement calme. Il s'agit aussi d'un signe de la dégradation des services publics, avec une pénurie de gendarmes sur le territoire.
- **Mme SVITEK** rappelle que la police municipale a un rôle limité et ne peut intervenir lorsque certaines situations dépassent leur compétence.
- **M. DO CABO** relance la question sur les coussins berlinois (dispositifs ralentisseurs), souvent contournés par les automobilistes. Le Maire reconnaît la nécessité d'en installer davantage, mais note que cela représente un coût supplémentaire pour la commune.
- **M. DO CABO** soulève la menace que SOS Médecins cesse d'intervenir dans le bassin creillois en raison de problèmes de subventions. Il suggère d'écrire à la Sécurité sociale et à l'Agence régionale de santé (ARS) pour attirer l'attention sur ce problème.
- **M. le Maire** approuve cette proposition et s'engage à faire des démarches auprès des institutions compétentes.
- **M. CHERFILS** informe qu'une collecte de sang aura lieu le 1^{er} octobre 2024.
- **M. le Maire** indique également que la mise à disposition gratuite du local sera remise en cause si aucun médecin généraliste n'est présent.

Clôture de la séance à 21h45.



Le 15/10/2024

